

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LAC TREMBLANT NORD

le 19 janvier 2019 à 14 h

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 19 janvier, 2019, à 14 h situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers : Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Éric Lessard
 Monsieur Jean Cloutier
 Monsieur Charles de Broin
 Monsieur Philippe Couture

Absence : Madame la conseillère Louise Royer

La secrétaire-trésorière, Madame Stéphanie Carrière, est présente.

1. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2018;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
 - 5.3. Ville de Mont-Tremblant;
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
 - 7.1 Règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13 :
 - 7.1.1 Avis de motion;
 - 7.1.2 Adoption de second projet de règlement;
 - 7.2 Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions :
 - 7.2.1 Avis de motion;
 - 7.2.2 Adoption de second projet de règlement;
 - 7.3 Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction :
 - 7.3.1 Avis de motion;
 - 7.3.2 Adoption de second projet de règlement;
 - 7.4 Adoption de règlement 2018-14 – sur le traitement des élus;
8. Administration;
 - 8.1. Déclaration des intérêts pécuniaires;
 - 8.2. Nomination des membres des comités;
 - 8.3. Formation des comités du conseil;
 - 8.4. Demande d'appui suite à la réception d'un pourvoi en contrôle judiciaire de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec
9. Rapport des comités :
 - 9.1. Comité des finances et administration :
 - 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2018;
 - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
 - 9.2.1 Demande construction neuve – matricule 1525-77-7575, lot 5 011 276 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 15 décembre 2018

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque conseiller au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2018

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque conseiller au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Lessard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU de ratifier le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 60 796,02 \$ à même le compte général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapports de la Mairesse :

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et,
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant.

6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU de mandater la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2019 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Règlements

7.1 Règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13.

7.1.1 Avis de motion :

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté à la présente séance, le règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones Va-7 et Va-13.

7.1.2 Adoption de second projet de règlement :

La secrétaire-trésorière mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 2018-11 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones VA-7 et VA-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.

7.2.1 Avis de motion :

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture à l'effet qu'il sera présenté, à la présente séance, le Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.

7.2.2 Adoption de second projet de règlement :

La secrétaire-trésorière mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement 2018-12 modifiant le règlement 2013-005 relatif à la construction, relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction.

7.3.1 Avis de motion :

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction.

7.3.2 Adoption de second projet de règlement :

La secrétaire-trésorière mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet de règlement.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de Règlement 2018-13 modifiant le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architectural afin d'exclure certains travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Règlement 2018-14 sur le traitement des élus.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier à la séance du 15 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement 2018-14 sur le traitement des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Administration

8.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

CONSIDIRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Conseiller poste # 3 : Madame Louise Royer

Conseiller poste # 5 : Monsieur Charles de Broin

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU que le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil; et que, conformément à l'article 360.2 de cette même loi, la secrétaire-trésorière transmette au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'article 358 de cette loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Délégation de représentants aux comités de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER ET NOMMER les membres du conseil suivants comme remplaçant de la Mairesse aux différents comités ou commissions créés par le conseil de l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant tel qu'il apparaît au tableau suivant :

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Comité de police	Monsieur Charles De Broin
Comité de sécurité incendie	Madame Louise Royer
Comité des finances	Monsieur Charles De Broin
Comité des loisirs et de la culture	Madame Louise Royer
Comité des ressources humaines	Madame Louise Royer
Comité des travaux publics	Madame Louise Royer
Commission sur le transport des personnes	Madame Louise Royer
Comité des lacs	Monsieur Éric Lessard
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Comité consultatif de la baie sud du lac Tremblant	Madame Louise Royer

8.3 Formation des comités du conseil

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER les membres du conseil suivants, membres des différents comités tel qu'il apparaît au tableau.

NOM DU COMITÉ	NOM DES MEMBRES
Finances	Jean Cloutier, Philippe Couture et Charles de Broin
Urbanisme	Louise Royer, Éric Lessard, Charles de Broin et Philippe Couture
Travaux publics	Eric Lessard et Peter Richardson
Communication	Eric Lessard
Responsable des relations avec PLTN	Peter Richardson
Responsable des relations avec Domaine de la Tranquillité	Jean Cloutier
Environmental	Peter Richardson et Philippe Couture

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2018.

9.2 Comité de consultation en urbanisme :

9.2.1 Demande de construction neuve – matricule 1525-77-7575, lot 5 011 276 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de permis d'une construction neuve et l'ensemble des documents et échantillons produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'urbaniste conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le projet présente une qualité architecturale permettant d'atteindre globalement les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis pour la construction d'un bâtiment principal tel que proposé et décrit aux plans préparés par la firme ACDF Architecture en date du 21 décembre 2018, sujet aux conditions suivantes :

- a. Réduire la hauteur du socle de pierre ou, le cas échéant, de bonifier l'aménagement paysager au pourtour afin de mieux l'intégrer à l'environnement naturel (Pavillon de jour);
- b. De produire un plan afin d'ajouter des composantes de l'aménagement paysager. Ce plan devra déterminer, avec précision, la localisation du sentier riverain et la fenêtre verte sur le lac, en plus de l'aménagement paysager;
- c. Produire sur une période de 5 ans un rapport annuel décrivant la condition des arbres sauvegardés et ceux transplantés de façon à être en mesure d'en assurer le contrôle et s'engager à remplacer au besoin les arbres qui ne survivront pas; et,
- d. D'évaluer la possibilité de remplacer le panneau de béton par un revêtement de pierre naturelle identique ou similaire à celui proposé pour la cheminée et le socle du volume de jour afin de poursuivre une base horizontale sur l'ensemble du bâtiment.

De plus, le conseil demande au requérant d'évaluer les options suivantes afin de bonifier le projet au regard des objectifs et critères du Règlement sur les PIIA :

- i. D'évaluer la possibilité d'augmenter la projection du toit sur les élévations sud-est et nord-ouest du volume de jour et de soumettre, le cas échéant, un plan modifié à cette fin;

- ii. D'évaluer la possibilité d'augmenter la projection du toit sur toutes les élévations du volume de nuit et de soumettre, le cas échéant, un plan modifié à cette fin;
- iii. Démontrer la présence et la visibilité du système de ventilation tel qu'il existe;
- iv. (Pavillon de repos) Ajouter des chambranles aux fenêtres, soit aux sommets, aux montants et aux seuils de toutes les fenêtres – se référer au Guide Architectural;
- v. (Pavillon de repos) Ajouter des volets à battants aux fenêtres – se référer au Guide Architectural;
- vi. Ajouter des planches cornières aux quatre coins du pavillon – se référer au Guide Architectural; et
- vii. À la base de chacun des quatre murs, ajouter à l'horizontale une base de bois (l'équivalent horizontal de la planche cornière verticale) – se référer au Guide Architectural.

11. Acceptation de correspondance

12. Affaires nouvelles

13. Période d'intervention des membres du conseil

14. Deuxième période de questions

15. Clôture et levée de la séance

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 15 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorier